

REGLEMENT COMPLET
« Minnie Quiz »
L 2014/5

1) À compter du 17/02/2014 (10 heures) et jusqu'au 14/03/2014 (12 heures), France Loisirs, SAS, dont le siège social est situé 123 boulevard de Grenelle 75015 Paris, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Minnie Quiz » sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/franceloisirs>.

2) La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à tous les internautes majeurs disposant d'une adresse de résidence en France métropolitaine (Corse comprise) et Outre-Mer et disposant d'un compte Facebook. Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices ou organisatrices (Groupe France Loisirs).

Il ne sera admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse). En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée et France Loisirs se réserve le droit d'entamer des poursuites pénales.

3) Pour participer il suffit :

- d'être fan sur Facebook de la page France Loisirs
- de jouer en répondant correctement aux 3 questions posées dans le cadre du jeu « Minnie Quiz », en suivant les instructions portées sur la page Facebook <https://www.facebook.com/franceloisirs> de France Loisirs, avant le 14/03/2014 à 12h00.

4) Un tirage au sort de 10 gagnants + 3 suppléants aura lieu le 14/03/2013 à 14h00, parmi tous les participants qui auront indiqué les bonnes réponses aux 3 questions posées, sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs.

Ce jeu est doté des lots suivants :

10 x 1 jouet « Salon de Bow-té Minnie » de la marque Fisher Price, d'une valeur unitaire et commerciale de 54.90€. Le salon de Bow-Té de Minnie a les dimensions suivantes : hauteur : 33 cm, largeur : 48,5 cm, profondeur : 11,5 cm. Nombre de piles : 3 piles fournies. Age minimum requis : 2 ans.

5) France Loisirs enverra un message privé aux gagnants au plus tard le 15/03/2014. Les gagnants doivent répondre dans un délai de 15 jours à compter de la réception du message privé envoyé par France Loisirs. En l'absence de réponse du gagnant dans ce délai, France Loisirs contactera le suppléant. En cas de non réponse sous 15 jours, les lots seront remis à la libre disposition des organisateurs.

Le lot sera livré sans frais à l'adresse précisée par le gagnant dans sa réponse au message privé.

Le lot gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en

cas d'indisponibilité du lot, France Loisirs se réserve le droit d'offrir au gagnant d'autres lots d'une valeur équivalente.

France Loisirs n'est pas responsable si les coordonnées du gagnant sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à France Loisirs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

6) Afin de servir de témoignage, le gagnant accepte par avance la publication par France Loisirs de son nom, adresse (département) et photographie, ainsi que de son témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) sauf opposition adressée par écrit à France Loisirs dans les 5 jours suivants la réception de son lot.

7) Le règlement complet du jeu sera déposé auprès d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs – L 2014/5 « Minnie Quiz » Vepex 5000 étant précisé que le règlement sera aussi disponible gratuitement sur la page Facebook de France Loisirs.

8) La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

9) France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier postal ou électronique.

10) Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante : France Loisirs – L 2014/5 « Minnie Quiz » Vepex 5000.

EXTRAIT DE REGLEMENT
« Minnie Quiz »
L 2014-5

Jeu gratuit sans obligation d'achat, organisé du 17/02/2014 (10h) au 14/03/2014 (12h) sur la page <http://www.facebook.com/franceloisirs>. Pour participer : être fan de la page <https://www.facebook.com/franceloisirs>, répondre correctement aux 3 questions posées dans le cadre du Minnie Quiz avant le 14/03/2014 à 12h00. Tirage au sort de 10 gagnants + 3 suppléants le 14/03/2014 à 14h00, sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs. Dotation : 10 salon de Bow-té Minnie de marque Fisher Price (h : 33cm, l : 48,5 cm, p : 11,5cm, 3 piles fournies, âge requis : 2 ans) d'une valeur unitaire de 54,90 €. Règlement complet du jeu déposé auprès de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens, adressé à titre gratuit sur demande à France Loisirs – L 2014/5 «Minnie Quiz» Vepex 5000 (remboursement au tarif lent) et disponible gratuitement sur la page Facebook de France Loisirs.